

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1499

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Grand projet de ville (GPV) - Quartier Verchères - Réaménagement des galeries commerciales
Verchères 2 et Piamateur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Appell

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1499**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier Verchères - Réaménagement des galeries commerciales Verchères 2 et Piamateur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les objectifs poursuivis par les partenaires dans le cadre du projet urbain du GPV de Rillieux la Pape sont :

- 1° - affirmer le positionnement de Rillieux la Pape et de la Ville Nouvelle comme pôle de développement "est" du plateau nord de l'agglomération sur le plan économique, avec la zone franche urbaine (ZFU) et le parc d'activités de Sermenaz, sur le plan commercial, avec la requalification et le renforcement du pôle Bottet-Verchères ;
- 2° - diversifier l'offre de logements par le renouvellement urbain ;
- 3° - créer les conditions favorables à l'émergence d'une centralité forte et attractive entre le centre commercial Bottet-Verchères et le bourg de Rillieux la Pape et d'une centralité de quartier à la Velette ;
- 4° - favoriser une meilleure intégration de la Ville Nouvelle dans l'agglomération rilliarde.

L'ensemble du projet urbain a fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Par délibération du 13 décembre 2004, le conseil de Communauté avait autorisé la signature de cette convention.

Le secteur du centre commercial du Bottet qui se développe au nord et au sud de l'avenue de l'Europe est l'un des secteurs d'intervention identifiés dans le projet urbain. Situé au cœur de la Ville Nouvelle, ce secteur est le principal pôle commercial de la commune. Avec plus de cinquante commerces, une moyenne surface alimentaire et les principaux équipements publics communaux (mairie, collège Maria Casarès, centre culturel Baudelaire, centre social, gendarmerie, etc.), il constitue de fait le centre-ville de Rillieux la Pape.

Cependant, le diagnostic réalisé en 2000 par le GPV a mis en évidence une perte d'attractivité du pôle Bottet-Verchères : l'image du centre commercial est en train de se paupériser et son potentiel de centre-ville s'étiolé. Cela est en grande partie lié à une forme urbaine et à des aménagements peu adaptés.

Par délibération en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté avait validé les objectifs du projet du centre-ville et la restructuration du centre commercial de l'îlot du Bottet. En rive Nord de l'avenue de l'Europe, le projet consiste en une démolition-reconstruction. En rive Sud, le projet consiste en une réhabilitation avec notamment un programme de requalification des auvents, sous maîtrise d'ouvrage des copropriétés.

Ce programme prévoit :

- la rénovation du plafond de la galerie commerciale,
- la remise aux normes électriques de la galerie commerciale.

A ce titre, les collectivités locales et l'ANRU se sont engagées à participer au financement du programme d'amélioration de la galerie commerciale.

Le montant global des financements publics pour l'ensemble de l'opération estimé à 270 000 € TTC est réparti comme suit :

- ANRU :	30 000 €,
- commune de Rillieux la Pape :	30 000 €,
- Communauté urbaine :	150 000 €.

Par délibération en date du 11 février 2008, le conseil de Communauté a validé le plan de financement du programme de travaux de la copropriété Verchères 1 ainsi que le montant de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 52 800 €. Les travaux ont été à ce jour réalisés par la copropriété Verchères 1.

Aujourd'hui, les copropriétés Verchères 2 et Piamateur souhaitent à leur tour s'engager dans la réalisation de ce programme. Les travaux représentent un montant de 167 660 € TTC. Les plans de financement soumis à l'approbation du Conseil sont les suivants :

- Verchères 2 :

. ANRU :	30 000 €
. commune de Rillieux la Pape :	10 000 €
. région Rhône-Alpes :	15 000 €
. Communauté urbaine :	37 700 €
Total	92 700 €

- Piamateur :

. Communauté urbaine :	59 500 €
. région Rhône-Alpes :	15 460 €
Total	74 960 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la participation financière de la Communauté urbaine à la réalisation des travaux du centre commercial Verchères sous maîtrise d'ouvrage des copropriétés Verchères 2 et Piamateur, sous forme de subvention d'équipement d'un montant de 97 200 € nets de taxe ;

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine et les syndicats Sogeryl concernant la copropriété Verchères 2 et Dynacité concernant la copropriété Piamateur définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à signer lesdites conventions.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B1- Favoriser la mixité, sur l'opération n° 0056, individualisée le 11 février 2008.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 97 200 € en dépenses à prévoir sur 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 22 184 961 € en dépenses et 17 200 204 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 204 200-fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.